

Dossier

Placés au cœur d'un marché globalisé et concurrentiel, les TPE/PME de la métallurgie et leurs salariés doivent en permanence maintenir leur niveau de compétences et de qualifications et innover sans cesse pour répondre aux défis de demain, qu'ils soient démographiques, technologiques, environnementaux, de recherche et de développement, d'innovation, d'investissement, ou encore d'adaptation aux mutations des métiers induites par la robotisation et le numérique.

Le Conseil en Ressources Humaines TPE-PME est une aide financière de la DIRECCTE des Hauts-de-France permettant de financer les prestations d'appui-conseil en ressources humaines destiné aux TPE/PME. L'objectif est d'une part de sensibiliser les entreprises à la Gestion des Ressources Humaines et à la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) mais aussi de les accompagner pour structurer leurs ressources humaines et mettre en place les actions nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie des entreprises. La prestation de conseil doit être réalisée entre le 01/06/2017 et le 31/12/2018 par un prestataire référencé figurant sur la liste des prestataires publiée sur le site internet de la DIRECCTE des Hauts-de-France.

Entreprises éligibles : Entreprise de -250 salariés n'appartenant pas à un groupe, et en priorité, les PME de -50 salariés ne disposant pas d'un service Ressources Humaines et les TPE de -10 salariés

Prise en charge : coûts d'accompagnement au réel, dans la limite de 1000€ par jour et de 5 jours par an.

Pour plus de renseignements sur ce financement, prenez contact avec votre conseiller ADEFIM.

Actualités



A l'ère du numérique, l'OPCAIM s'oriente vers le zéro papier pour vos déclarations et vos dossiers de demande de prise en charge.

A terme, vous ne recevrez plus les bordereaux de collecte formation professionnelle continue et taxe d'apprentissage en version papier.

Nous vous invitons d'ores et déjà à créer votre espace dans notre Extranet OPCAIM SOLUTIONS via le lien <https://portail.opcaim.com>.

En février 2018, vous pourrez faire vos déclarations dématérialisées.

N'hésitez pas à utiliser cet outil pour vous simplifier le travail. Les informations sur l'entreprise sont pré-saisies, les calculs se font automatiquement tout comme la répartition de la taxe d'apprentissage entre la Fraction Régionale, le Quota et les catégories A et B. La recherche des établissements pour les reversements et la vérification des habilitations sont simplifiées. Les documents peuvent être téléchargés (CERFA, conventions de stage).

Nous vous informons également que L'ADEFIM NORD PAS-DE-CALAIS met à disposition la nouvelle plaquette TAXE D'APPRENTISSAGE de l'OPCAIM sur son site internet www.adevim-nordpasdecalais.fr dans la rubrique « Dernières infos ».

N'hésitez pas à contacter votre Conseiller Formation pour toute question.

Témoignage



Depuis 1974, Delta Neu conçoit et assemble des matériels dédiés au traitement de l'air pour faire face à l'enjeu que représente la qualité de l'air et apporter aux industriels de tous secteurs des éléments utiles à la prévention des risques professionnels dans le respect des réglementations en vigueur.

L'entreprise DELTA NEU dont le siège est situé à la Chapelle d'Armentières compte 155 salariés et 11 établissements secondaires répartis sur l'ensemble du territoire. En 2014, DELTA NEU investit dans l'agrandissement de son site nordiste et la création de son centre d'essai et de formation dédié à l'aérialique : le CEFAN qui répond aujourd'hui aux critères qualité définis par le DATADOCK.

Rencontre avec Madame Yolande WOZNIAK, Responsable de l'Administration du personnel et de la formation.

Pour accompagner son évolution, l'entreprise a toujours considéré l'intégration et la formation de ses salariés comme un enjeu majeur. La disparition de l'obligation de dépense issue de la réforme de 2014 n'a fait que renforcer la notion « d'investissement » liée à la politique formation de l'entreprise.

Les démarches qualité déployées au sein de l'entreprise (ISO 9001, 14001, 18001 ...), la « Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences de l'entreprise » engagée depuis plusieurs années conduisent l'entreprise à s'intéresser aux nouvelles technologies pour se doter d'outils évolutifs et performants qui lui permettent de gagner en efficacité.

Ainsi, DELTA NEU est l'une des premières entreprises du secteur à utiliser la dématérialisation des procédures proposée par l'OPCAIM. Dès 2014, DELTA NEU effectue ses déclarations FPC et TAXE D'APPRENTISSAGE en ligne.

En 2016, elle confie la totalité de son plan de formation à l'ADEFIM Nord Pas-de-Calais, systématisé la subrogation de paiement (paiement des formations par l'ADEFIM) et utilise le nouvel extranet OPCAIM SOLUTIONS.

Cette solution simple et économique (moins de papier à imprimer, moins de courriers à envoyer et à archiver, moins de fournisseurs à gérer en comptabilité...) permet de gagner du temps et de transmettre en temps réel les demandes de prise en charge ainsi que les pièces annexes.

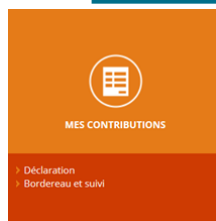
Pour simplifier sa saisie, le détenteur du compte accède aux bases de données « salariés » de l'entreprise et « organismes de formation » de l'OPCAIM. Il peut également gérer plusieurs sites sur un même compte. Le détenteur du compte peut ainsi pré-saisir ses dossiers, les transmettre puis suivre les différentes étapes du traitement par l'ADEFIM Nord Pas-de-Calais.

Son Conseiller formation reste toutefois un interlocuteur incontournable lors de rencontres régulières pour le conseil, l'optimisation du plan et le montage de projets spécifiques...

Vous aussi, demandez la création de votre espace extranet.

Outil

L'Extranet OPCAIM Solutions est l'outil en ligne destiné à simplifier vos démarches formation



La saisie de vos déclarations au titre de la FPC et de la Taxe d'apprentissage via votre espace extranet vous permet de bénéficier de l'assistant de saisie et des calculs automatiques.

Vous pourrez régler directement en ligne, via paiement sécurisé et imprimer le bordereau en ligne consultable à tout moment.



La saisie de vos Demandes de Gestion et de Financement (DGF) via votre espace extranet vous permet de consulter vos dossiers à tout moment et de suivre chacune de leurs étapes.

Vous pourrez charger vos documents pour éviter les envois papier ou mail (convention, programme...). Vous bénéficiez des règles de gestion embarquées pour vous accompagner tout au long de la saisie.

Vous pouvez importer votre base de salariés dans l'outil afin de gagner du temps lors de vos demandes de prise en charge.

Pour répondre à vos besoins, OPCAIM SOLUTIONS s'enrichira de nouvelles fonctionnalités (reporting, boîte à outils, etc.).